

ARRETE PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL SPECIAL DEPARTEMENTAL

Le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aube,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 2011 portant création auprès du recteur d'académie d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail;

Vu le procès-verbal de dépouillement des élections au comité technique académique du 6 décembre 2018 ;

Arrête :

Article 1er :

Sont nommés au CHSCT spécial départemental créé auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale :

M. Frédéric Bablon

Président, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale

M. Pierre Bertin

Secrétaire Général des services de l'éducation nationale

Article 2 :

Sont désignés représentants des personnels au CHSCT spécial départemental créé auprès de la directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale :

Représentants de la FSU :

En qualité de membres titulaires

Mme Claudine Pommaret

Professeur collège Brossolette

Mme Nadine Cierzniak

Professeure LP Val Moré

M. Francis Gamon

Professeur lycée Edouard Herriot

M. Fabrice Lamquin

PE EE des Tauxelles, Troyes

En qualité de membres suppléants

M. Xavier Rance

PE EM J. Moulin, La Chapelle St-Luc

M. Damien Demarson

Professeur collège Julien Régnier

M. Tristan Bélier

Professeur collège Paul Portier

Mme Nathalie Schuk

PE EM S. Weil, La Chapelle St-Luc

Représentants de l'UNSA-Education :

En qualité de membres titulaires

M. Cédric de Känel
Principal adjoint collège Brossolette
M. Arnaud Meilhan
PE EE Estissac

En qualité de membres suppléants

M. Thomas Antoine
PLP LP les Lombards
M. Romain Servas
Professeur collège Marie Curie

Représentants du SGEN-CFDT :

En qualité de membre titulaire

M. Christian Issenhuth
PE EE Saint Exupéry, les Noës près Troyes

En qualité de membre suppléant

Mme Christine Houvion
Professeure collège Albert Camus

Article 3 :

Le mandat des membres du CHSCT spécial départemental entrera en vigueur à compter du 15 janvier 2019.

Fait à Troyes, le 14 janvier 2019

Frédéric Bablon

